

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES TERRES DU GATINAIS

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 05 MARS 2012 A 19H30 A BOISSY-AUX-CAILLES**

07/2012) – Désignation du secrétaire de séance :

M François-Xavier Dupérat est désigné secrétaire de séance.

08/2012) – Approbation procès verbal du 10 janvier 2012 :

Unanimité

09/2012) – Vote du budget communautaire primitif 2012 :

Observations de M Bournery :

Le budget a été réalisé d'une manière sincère en prenant en compte les difficultés suivantes :

- Ce budget est le premier budget de la communauté de commune des terres du Gâtinais, il n'y a donc pas de références antérieures.
- Il a été nécessaire d'anticiper les futures compétences de la communauté de communes de manière à ne pas provoquer un pic lors des budgets des années suivantes.
- La DGF et les bases fiscales ne sont pas encore connues précisément mais le budget de la communauté de communes des terres du Gâtinais est réalisé ce soir de manière à ce que chaque commune puisse voter son propre budget communal en y intégrant les données financières de la communauté de communes.

A noter :

- Chapitre 65 : Les articles 653 (Indemnités...) et 657 (Subventions...) feront l'objet d'un débat et d'une délibération après le vote du budget.
- Chapitre 73 : L'article 731 (Impôts et taxes) fera l'objet d'un débat et d'une délibération après le vote du budget.

Questions après la présentation du budget :

Mme Helen HENDERSON : La commune de Nanteau sur Essonne a déjà versé la subvention à l'ACAD, comment faire si la communauté de communes décide de se substituer ?

Les communes de Rumont et d'Ury ont réalisé la même démarche.

- Monsieur le Président informe qu'il sera demandé à l'ACAD de rembourser les sommes perçues.

Mme Sylvie JORY : Des devis ont-ils été établis pour l'aménagement du siège de la communauté de communes ?

- Monsieur le Président indique qu'un architecte (M. Calleweart) a été missionné.

Des aménagements ont été proposés (Cloisonnements pour créer un sas d'entrée et une salle

de réunion), il faudra voir avec la commission de sécurité s'il est nécessaire de réaliser une sortie de secours.

Par ailleurs, des propositions seront faites pour l'acquisition de mobilier, la somme pour ce poste ne devrait pas excéder 10 000 €.

Mme Vanessa PIEL : Le montant budgété pour le nettoyage des locaux est-il suffisant ?

- Monsieur le Président indique que les besoins ne sont pas grands et que le montant retenu correspond à une prestation de 9 mois.

Mme Helen HENDERSON propose une clause de bonne gestion, à savoir que le fonctionnement ne dépasse pas la dotation de fonctionnement attribuée par l'état.

- Monsieur Bournery indique que dans ce cas, nous serions la seule structure intercommunale à fonctionner sans impôt.

Mme Henderson indique que tout le fonctionnement n'est pas à prendre en compte.

- Monsieur le Président indique que si l'on retire du budget de fonctionnement les articles 628, 657 et le versement à la section d'investissement, les dépenses restantes correspondent bien à l'estimation de la DGF.

M. Patrice MALCHERE : Quels seront les critères d'analyse des structures de la petite enfance ?

- Monsieur le Président indique que rien n'est figé. La commission compétente va se mettre en place et à partir de là, les décisions seront prises collectivement. Il y a plusieurs structures qui ont un fonctionnement différent, il faudra faire un bilan individuellement.

M. François-Xavier DUPÉRAT : Qu'en est-il de la TOEM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ?

- M Bournery indique que les taux ne sont pas encore fixés. Les quatre syndicats ont jusqu'au 15 avril pour les définir. Une fois cela fait, la communauté de communes prendra une décision modificative. Cela n'impactera pas le budget sachant que les sommes en dépenses seront intégralement compensées par les recettes de la TEOM.

Unanimité

10/2012) – Choix de la fiscalité et vote des taux pour 2012 :

Unanimité

11/2012) – Vote des subventions :

M. Pierre BACQUÉ ne participe pas au vote en tant que Président de l'E.S.F.

Unanimité

12/2012) – Fixation du niveau des indemnités du président et des vices présidents de la communauté de communes les terres du Gâtinais :

M. le Président propose au nom du bureau une indemnité de 75% du maximum pour le président et les deux vice-présidents.

Question :

Mme Helen HENDERSON :

La première question à se poser est la suivante : Est-ce que le conseil communautaire est d'accord pour verser une indemnité aux président et vice-présidents ?

- M. Pierre BACQUÉ se dit étonné qu'un membre du bureau ait une question à poser sur une proposition du bureau.

Le débat ne se poursuit pas.

- Monsieur le président rappelle que seuls les vice-présidents ayant reçu une délégation peuvent prétendre à une indemnité.

Monsieur Erick BOUTEILLE, président et Messieurs Christian BOURNERY et Richard DUVAUCHELLE, vice-présidents ne participent pas au vote.

Unanimité

13/2012) – Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur de la communauté de communes :

M le président précise que le taux voté est effectif durant la durée du mandat si aucune autre délibération n'est prise. Donc il peut être changé chaque année par une nouvelle délibération.

Les indemnités sont calculées sur une moyenne des investissements réalisés.

Unanimité.

14/2012) – Création d'un poste d'attaché :

Question :

M. Richard DUVAUCHELLE fait part d'une question de M. Gérard Chanclud, absent ce soir : Pourquoi ne pas ouvrir le poste aux catégories A et B ?

M. Christian BOURNERY indique que cela est difficile pour des raisons de publicité. Par contre, il est possible de noter sur l'annonce que les agents de la catégorie B peuvent postuler. Si une personne de catégorie B est retenue, il faudra alors prendre une nouvelle délibération.

La proposition est retenue.

Unanimité.

15/2012) – Recrutement d'un agent contractuel de catégorie A :

Unanimité.

16/2012) – Recrutement d'un agent contractuel de catégorie C :

Unanimité.

17/2012) – Adhésion au SMEP de Fontainebleau et de sa région :

Unanimité.

18/2012) – Désignation des délégués des communes membres au SMEP de Fontainebleau et de sa région :

Unanimité

19/2012) – Installation des commissions :

Monsieur le Président propose, au nom du bureau de la communauté de communes, que les membres du bureau siègent de droit dans les commissions et qu'ils ne soient plus considérés comme représentants de leur commune.

La proposition est débattue par le conseil communautaire.

Après débat, Monsieur le président propose de mettre au vote la proposition suivante :
Etes-vous pour ou contre que les membres du bureau soient dans les commissions en plus d'un délégué de chaque commune ?

Pour : 9 / Contre : 17

La règle suivante est adoptée : Les commissions seront composées d'un membre par commune, bureau compris.

Monsieur le président rappelle les règles de représentation en commission :

- Les commissions seront composées d'un membre maximum par commune, bureau compris.
- Les suppléants des délégués peuvent suppléer le titulaire dans toutes les commissions sauf dans la commission des finances.
- Les suppléants des conseillers communautaires de chaque commune peuvent être délégués dans toutes les commissions.
- Chaque président de commission peut inviter une personne extérieure à la communauté de communes possédant un savoir particulier à participer à une réunion.
- Des membres de la commission peuvent prendre des responsabilités.

Monsieur le président propose de créer les commissions suivantes :

- Finances - Président : M. Bournery (Cette commission est déjà créée)
- Sport/Culture/Transport : Présidents : Mme Chardon et M. Bouteille
- Solidarité – Présidents : M. Duvauchelle et M. Duchesne
- Aménagement de l'espace/Economie/Communication – Présidents : Mme Anderson et M. Duvauchelle

Questions :

M. Régis DENEUVILLE demande si une commission « mutualisation des moyens » ne serait pas intéressante ?

- M. Pierre BACQUÉ répond que la réflexion sur la mutualisation des moyens sera transversale. Elle sera faite au sein de chaque commission.

- M. le Président indique que si le besoin se fait sentir et selon l'évolution de la communauté de communes, la question sera réétudiée.

- M. BOURNERY précise que la mutualisation des moyens pourrait être rattachée à la Commission des Finances.

M. Aimé PLOUVIER demande qui a le pouvoir de désigner les représentants des communes au sein des commissions ?

- M. le président indique que chaque commune désigne comme elle le souhaite ses représentants parmi ses délégués au Conseil Communautaire.

– Questions et informations diverses :

Mme Sylvie JORY demande si des dates de réunion sont fixées.

- M. le Président indique que la prochaine réunion sera la commission de la solidarité courant avril.

Mme Vanessa PIEL demande si les documents envoyés pour le conseil ne pourraient pas l'être en moins d'exemplaires.

- M. le Président rappelle que les convocations et les documents de préparation sont envoyés personnellement par courriel aux titulaires et une copie est envoyée en Mairie pour le ou les suppléants. Quand les documents de préparation sont trop nombreux, un envoi par courrier est effectué.
- M. le Président en profite pour rappeler que la convocation doit obligatoirement être affichée avant le conseil car la séance est ouverte au public. De même, le compte rendu doit lui aussi être affiché.
- M. Pierre BACQUÉ tient à souligner la qualité des documents reçus.

La séance est levée à 21 heures 20

Le Président



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is green and white, featuring a central emblem of a landscape with a tree and a building. The text around the seal reads 'Communauté de Communes les Terres du Gâtinais' and '77' at the bottom.